

Le chiffre du jour

60 C'est le nombre de tableaux numériques pédagogiques en fonction dans les salles de classe des écoles nyonnaises. Ils remplaceront à terme les bons vieux tableaux noirs.

PALÉO

Voitures électriques bienvenues
Comme lors de la 40^e édition du festival, six bornes de recharge électrique seront installées sur le parking de la Vuarpillière, non loin de l'Asse. Plus d'informations et formulaire d'inscription sur le site sinyon.ch ● **GBT**

NYON

Animations gratuites au cœur du chemin d'Esyins
Tous les jours du 4 au 15 juillet, dès 14h, petits et grands peuvent se divertir, bricoler, lire, jouer au foot ou encore participer à une chasse au trésor au sein même du quartier. Des tables et des chaises longues sont installées et des caisses de livres mises à disposition. Deux moniteurs et un travailleur social sont sur place pour accompagner les participants. Pas besoin d'inscriptions. ● **AGO**

LUNDI 11 JUILLET 2016 LA CÔTE

UN JOUR SUR LA CÔTE

Pas de panique sur la plaine de l'Asse

PALÉO Pascal Viot, responsable sécurité, fait le point à un peu plus d'une semaine de la première édition «post-attentats».

PROPOS RECUEILLIS PAR
ANTOINE GUENOT
aguenot@lacote.ch

Peut-on parler d'un «après 13 novembre» pour les organisateurs de spectacles?

Le fait que ces attentats aient touché une salle de concert a évidemment provoqué une réaction importante dans le milieu. Très vite, les organisateurs d'événements ont noué des contacts entre eux, pour échanger sur cette nouvelle problématique. En France et dans un deuxième temps en Belgique, il y a aussi eu une pression de principe de la part des autorités. Pour inciter les organisateurs à prendre de nouvelles mesures. Mais, opérationnellement, cela reste à l'appréciation de chacun. Parce que le terrorisme est un risque nouveau et que nous manquons encore de recul.

De leur côté, les autorités suisses ont-elles édicté des mesures particulières pour les grandes manifestations?

Nou, il n'y a pas eu de pressions particulières. Et ce d'autant moins pour Paléo. Car nous avons des contacts suivis avec les autorités durant toute la préparation du festival.

Avant novembre, le risque terroriste était-il déjà envisagé par les festivals?

Oui. Par exemple, deux mois

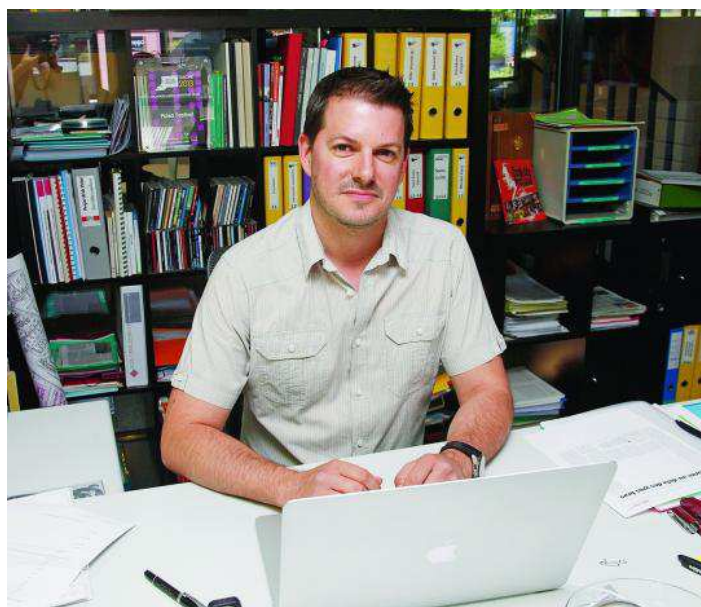
plus tôt, j'étais à Hambourg pour suivre un séminaire du Yourope Event Safety Group (ndlr: groupe de réflexion sur la sécurité mis sur pied par les festivals européens). J'ai assisté à une présentation d'un représentant des services antiterroristes anglais. Ils ont développé tout un protocole pour lutter contre le terrorisme lors de grands événements publics. Nous étions plusieurs responsables de festivals européens à assister à cette conférence. Elle était intéressante. Mais, inconsciemment, on se sentait un peu loin de tout ça. Ce qui est fondamentalement différent aujourd'hui.

Concrètement, quelles mesures ont été prises par Paléo?

Nous avons établi une échelle de risques. Car il n'existe pas de menace dans l'absolu mais des degrés de menace. C'est le renseignement policier qui nous a permis de les fixer. Bien sûr, ce dernier a ses limites. Mais c'est l'indicateur le plus professionnel et le plus fiable à notre disposition.

La sécurité sera donc renforcée?

Nous avons choisi de ne pas communiquer sur les détails du dispositif. Sauf si cela a un impact substantiel sur l'expérience vécue par les festivaliers. Nous avons dépoussiéré nos procédures et inventorié nos ressources. Des points de contrôle, nous en avons déjà. Tout comme des surveillances de périmètre, des procédures d'alerte à la bombe, d'évacuation d'urgence. C'est un piège de penser qu'il faut tout modifier. Ce risque se gère



Pascal Viot travaille depuis 2006 à Paléo. Il est titulaire d'un doctorat en architecture et science de la ville et l'auteur d'une thèse intitulée «Territoire sécurisé des grandes manifestations contemporaines». ARCHIVES LA CÔTE

comme d'autres situations de crise. Avec des procédures normales et des individus normaux. Même si nous avons pris des dispositions pour permettre une montée en puissance, au cas où la menace venait à augmenter.

Y aura-t-il tout de même des contrôles ciblés?

Oui, il y aura des contrôles. Mais on ne dira pas où et quand. Et ils ne seront pas forcément effectués uniquement aux entrées.

Paléo est connu pour ne pas fouiller aux entrées. Ce choix a-t-il été remis en question?

Il est régulièrement remis en question, indépendamment du risque terroriste. Mais nous avons toujours réaffirmé ce principe.

Paléo est une ville éphémère. Et on ne fouille pas les gens à l'entrée d'une ville. Par ailleurs, le périmètre du festival est plus étendu que le seul espace des concerts. Enfin, une fouille

systématique poserait des problèmes et des contraintes difficilement gérables en termes de fluidité. Cela créerait une concentration de personnes qui constituerait précisément une cible.

Depuis le 13 novembre, pour les organisateurs de concerts, cette question de la fouille pèse plus lourd dans la balance que la gestion de la foule. Ce n'est pas une solution. De nombreux dispositifs de sécurité actuels consistent à créer un point de

contrôle fixe qui génère une forte congestion. Il faut aussi se souvenir qu'au Bataclan, il y avait une fouille. Et les premières personnes qui sont tombées sous les balles sont les agents qui en étaient en charge. A mon avis, c'est lorsque l'on s'illusionne sur l'efficacité d'une mesure que l'on devient vulnérable.

Parlons du staff sécurité. Que représente-t-il en termes d'effectifs?

Il s'agit du plus gros contingent de bénévoles du festival. Il en compte 1042 cette année. Ils sont complétés par une surveillance du périmètre extérieur par une cinquantaine d'agents de Securitas. La police est également présente mais elle ne communique pas sur ses effectifs. Nous avons également un support pour la gestion de la circulation avec la police, la Protection civile et les pompiers.

Le staff est identifiable sur le terrain?

Oui. Ceux qui se trouvent aux différents points d'accès du festival portent un gilet jaune. Ceux du service intervention portent eux un gilet blanc. On a souhaité les rendre visibles pour pouvoir être sollicités. Pour moi, ce qui est surtout important, c'est qu'ils soient bien vus. Il faut que les gens se sentent à l'aise. Un spectateur qui se sent bien va bien se comporter. Alors qu'une personne prise dans les bouchons, puis mal reçue au parking et aux entrées va générer une onde négative sur le terrain. Multipliez-la par 40 000 personnes, cela pourrait vite poser des problèmes. ●

La justice déboute les adversaires d'un futur plan de quartier

YENS Les juges cantonaux rejettent le recours intenté par soixante opposants au projet controversé de PPA En Muraz.

En mettant à l'enquête, en mai 2015, son PPA pour le secteur En Muraz, la Municipalité savait qu'elle allait, sans surprise, au-devant d'une rafale d'oppositions. Cet épisode marquant, non le premier, d'une bataille contre ce projet controversé, amorcée, dès les années 1990 déjà, par un collectif d'habitants de l'est de Yens, groupés en association, réactivée pour l'occasion, débouchait, en effet, sur un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du tribunal cantonal.

La stabilité profite à tous

Une soixantaine de propriétaires, inquiets de voir se concrétiser, à terme, une quarantaine de logements, en villas et petits immeubles, pour accueillir 150 habitants, ainsi qu'une route de



Après La Boironne, ici lors de la mise à l'enquête, les opposants du PPA disent non à une croissance effrénée du village. ARCHIVES FABIENNE MORAND

desserte, génératrice d'afflux de trafic, sur une parcelle encore vierge, proche de l'ancienne propriété du champion du monde de formule 1 Alain Prost, ont pris part à cette procédure. Parmi eux, on trouve notamment la conseillère nationale PLR Isabelle Moret. Les opposants qui contestaient le refus de l'exécutif

communal d'abandonner un plan de quartier approuvé en 1994, et confirmé en 2011, lors de l'approbation d'un Plan général d'affectation. Ils ont été, en substance, désavoués lors d'une décision rendue le 21 juin dernier. Les juges de la CDAP ont estimé que, dans le cas présent, le maintien du PPA n'apparaissait

pas contraire au droit fédéral. Le délai de quinze ans, instauré par la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) pour tenir compte de l'évolution, au fil du temps, d'éléments de fait, pris en considération lors de l'adoption du document, débute, à ce titre, en 2011. Si, selon la cour, «la révision d'un plan directeur, la réduction de zones à bâtir surdimensionnées ou l'application de mesures antipollution pourraient constituer une modification sensible des circonstances, il n'en va pas de même du simple changement d'avis de la population ou une variation du rapport de force politique.»

«Pas contraire à la LAT»

Le jugement insiste, en outre, sur la nécessité de mettre en balance l'intérêt à la stabilité du plan et celui à l'adoption d'un nouveau régime d'affectation, pouvant bénéficier, aussi de la garantie de propriété. L'impact de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du

territoire (LAT), n'apparaît pas, non plus, déterminant. S'agissant de Yens, la commune devra vraisemblablement «procéder à un dézonage (...)». Au vu des caractéristiques du PPA, le maintien du périmètre en zone à bâtir ne semble pas contraire à la LAT. Le PPA se situe, pour rappel, dans le prolongement d'une zone constructible déjà bâtie, jouissant des accès et équipements nécessaires. ● **MR**

UN RECOURS AU TRIBUNAL FÉDÉRAL EST PROBABLE

Les opposants, comme le rappelle la CDAP, ont trente jours pour déposer un recours de droit public au Tribunal fédéral. La décision, en ce sens, du ressort du comité de l'association «n'est pas encore prise, mais elle est probable», explique Frédéric Dorogi, membre de l'association des habitants. «Yens s'est beaucoup développé, avec une population passée de 1000 à 1200 âmes, en deux trois ans. Un gros quartier de plus serait de trop, il faut savoir s'arrêter.» ●

MORGES
Un débarcadère pour La Liberté



Contrainte d'utiliser les installations de la CGN pour accoster à Morges, la galère La Liberté renoue avec le rêve d'un débarcadère à elle. Celui-ci pourrait voir le jour au port du Petit-Bois, à l'ouest de la commune, en zone de développement touristique. Le dossier est à ses débuts, mais, selon «24 heures», qui a publié la nouvelle samedi, le comité de l'association espère rencontrer bientôt la nouvelle Municipalité. Cette troisième variante fait suite à deux projets, l'un sur le même site, l'autre, un port-village au Bief, tous deux échoués et enterrés. ● **MR**